

Les Ateliers Artistiques Amateurs de la Compagnie de l'Yerres (AAACY)

Mail : contact@lacompagniedelyerres.com – Tel : 06 12 31 37 39

FICHE D'INSCRIPTION 2021-2022

NOM _____ Prénom _____

Date de naissance ____/____/____ Lieu de naissance _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél fixe ____/____/____/____/____ Portable ____/____/____/____/____

Mail de l'adhérent _____@_____

Pour les mineurs, représentant légal : Nom : _____ Prénom _____

tel ____/____/____/____/____ Mail : _____@_____

Photo
(pour les
nouveaux
adhérents)

ATELIER DANSE MODERN'JAZZ (30 séances/an, hors vacances scolaires + spectacle en juin)

- Enfants (1h00/semaine) : Mercredi 15h45-16h45, Saint-Ambroix (30) : 150€/an
- Ados-adultes (1h30/semaine) : Mercredi 16h45-18h15, Saint-Ambroix (30) : 225€/an

ATELIER THEATRE (30 séances/an, hors vacances scolaires + spectacle en juin)

- Enfants (1h00/semaine) : Mardi 17h00-18h00, Saint-Ambroix (30) : 150€/an
- Ados (1h30/semaine) : Mardi 18h00-19h30, Saint-Ambroix (30) : 225€/an
- Adultes (2h00/semaine) : Mardi 19h30-21h30, Saint-Ambroix (30) : 300€/an
- Adultes (2h00/semaine) : Mercredi 19h00-21h00, Joyeuse (07) : 300€/an

STAGE THEATRE (le week-end ou pendant les vacances scolaires)

- Enfants, ados ou adultes : 30€/stage de 6h
- Enfants, ados ou adultes : 60€/stage de 12h

REGLEMENT DE LA COTISATION (possible en 3 fois, sauf stage) :

- en espèce. Montant 1 : _____ €. Montant 2 : _____ €. Montant 3 : _____ €
- par chèque. Montant 1 : _____ €. Montant 2 : _____ €. Montant 3 : _____ €
(chèque à l'ordre de : « AAACY », à envoyer à : Mas de Bruguerolle, 870 route de Barjac, 30500 St-Ambroix)
- par virement. Montant 1 : _____ €. Montant 2 : _____ €. Montant 3 : _____ €
(destinataire : « AAACY », RIB : Société Générale, IBAN : FR76 3000 3013 1700 0501 0359 412, SOGEFRPP)

CLAUSES PARTICULIERES

- L'inscription est validée à réception de la fiche signée et du règlement complet. Tout engagement est **définitif** après 1 cours d'essai (pas de remboursement, sauf cas force majeure justifié).
- Un minimum de 8 adhérents inscrits est nécessaire pour assurer un atelier ou stage. En cas d'annulation, les inscrits seront prévenus au plus tard 48h avant le démarrage de la séance.
- L'adhérent (ou son représentant légal) cède à l'AAACY son droit à l'image pour les photos prises et les vidéos réalisées lors des ateliers et des représentations.
- L'adhérent est couvert par l'assurance de l'AAACY dans le cadre des activités citées ci-dessus.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'AAACY. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en nous écrivant par simple mail.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé »

(représentant légal pour les mineurs) :